

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

FACTURE
REDEVANCE DES
ORDURES MÉNAGÈRES

**FIN DU COURRIER
PAPIER**



ENSEMBLE,
RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
PAPIER !

Simplifiez-vous la vie !

Optez pour le
**PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE**
pour **2027 !**



LES AVANTAGES DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



PLUS SIMPLE

Votre facture est
réglée automatiquement
à la date prévue.



PLUS SEREIN

Plus de risque d'oubli,
de retard ou
de pénalités.



PLUS PRATIQUE

Aucune démarche
à effectuer à chaque
échéance.



100 % SÉCURISÉ

Vos prélèvements sont
effectués dans le cadre
de la réglementation
bancaire en vigueur.



PLUS ÉCOLOGIQUE

Moins de papier,
moins d'envois postaux :
un geste concret pour
l'environnement.



ANTICIPEZ DÈS AUJOURD'HUI !

Vous avez jusqu'au **15 décembre 2026**
pour retourner votre dossier complété à la Ccmmr.



www.meuserognon.fr/accueil/ordures-menageres/



aom@meuserognon.fr



03 25 02 74 86 - choix 2

